

Rapport d'activités du Comité cantonal de la SPV

Juin 2003 - mai 2004

Chercher à présenter un rapport d'activités sous une forme un tant soi peu innovante peut conduire à des fioritures de mauvais aloi. Rendre lisible ce qui a été fait, tracer des perspectives, développer quelques prospectives ...Voilà bien d'abord l'essentiel.

Pourtant, c'est sous la forme d'un **abécédaire**, que l'on retrouvera ci-dessous les actions, positions, réflexions et activités du Comité cantonal de la SPV et de son président (et des renvois permettant d'articuler les dossiers).

Ces activités sont multiples. Les membres le perçoivent de manière diffuse, dans une mesure parfois restreinte, tant il devient difficile de communiquer dans un monde marqué par la réduction et le slogan désinvolte. *Trop de papier... ! Soyez brefs... !* nous disent parfois nos correspondants. Belle gageure, alors que les dossiers s'articulent et s'interpénètrent de manière serpentiforme et deviennent chaque jour plus lourds, complexes et interpénétrés.

Entre politique large de l'enseignement, prise en compte d'attentes souvent contradictoires et participation à l'élaboration de prises de position romandes, via le Syndicat des enseignants romands (SER) ; réponses pragmatiques à fournir au DFJ dans le cadre de consultations larges ou restreintes, collaborations à tisser et liens à maintenir avec les associations vaudoises d'enseignants et de parents, avec la FSF et les faîtières syndicales ; initiatives sur le plan de la pédagogie générale et de l'organisation de l'école ; participation à des groupes de travail vaudois ou romands, développement de thèses spécifiques SPV ... on mesure chaque année sous forme de bilan le chemin parcouru, les reculs, les écueils et les espoirs...

Qu'un mot soit dit sur le futur immédiat et les perspectives à moyen terme qui devraient animer les travaux du Comité cantonal : Dans un contexte mouvant lié aux réorganisations des établissements et de l'introduction de la nouvelle Loi sur le Personnel (LPers), - sans compter le cyclone qui s'annonce, généré par l'état des finances cantonales, et dont personne ne semble prendre la mesure - la SPV prend parfois le chemin d'un vrai club de service.

Pourquoi pas ? La SPV c'est « aussi » cela, et aux questions concrètes des collègues (sentiment d'être perdu dans la jungle des dispositions légales et statutaires, conflits avec la hiérarchie...) doivent être apportées des réponses rapides et pertinentes.

Mais ce que nous devons (re-) construire, c'est d'abord le sentiment plus large d'appartenance. A la SPV, mais aussi aux associations de disciplines ou liées à un ordre d'enseignement. Et réinscrire la SPV dans le tissu de l'établissement.

Société pédagogique vaudoise

Relancer toujours et sans complexes le débat sur la pédagogie, plombé ces derniers temps par des oppositions difficilement conciliables, des crispations improductives et le sentiment que l'on ne fait que réagir à des propositions de l'institution sans pouvoir nous (re)ssaisir de la délibération sur l'avenir de l'école. Que dirait-on d'un hôpital qui opérerait sans anesthésie ou qui refuserait d'appuyer son action sur l'interactivité des services. Qui rechignerait à intégrer les découvertes les plus récentes issues de la recherche ?

Nous restons persuadés que l'école, institution démocratique inscrite au cœur de l'action de l'Etat, se doit d'être vivante et en marche, et qu'il n'y a point de salut dans une nostalgie qui reconstruit le passé. Entre défense solide et sévère des conditions statutaires et promotion de l'école et du travail de ses acteurs, mais persuadés que l'immobilisme ne peut être qu'un facteur de régression, le Comité cantonal estime pouvoir trouver le chemin du possible. C'est en tout cas la ligne qu'il se force à suivre pour continuer à guider la SPV sur la route du sérieux et de la reconnaissance.

Et c'est un Comité cantonal plus que jamais résolu à chercher des solutions équilibrées qui livre ci-après l'essentiel de son activité.

Jacques Daniélou, président

AFFICHEURS

Entre les questions statutaires (actions menées dans le cadre de l'élaboration du budget de l'Etat en novembre 2003) et les invitations à la réflexion professionnelle et pédagogique, ce ne sont pas moins de 14 affichettes que nos correspondant-es ont eu la tâche de transmettre dans les établissements, durant l'exercice écoulé.

Afin de rendre leur travail et celui du Comité cantonal plus performants et de tracer des perspectives sur un ancrage amélioré de la SPV dans les établissements, trois rencontres avec nos correspondants locaux ont été initiées.

Deux ont finalement eu lieu. Les réflexions, très dynamisantes, issues de ces rencontres seront versées au dossier « Révision des statuts et 150^{ème} ».

Il apparaît en effet que la gestion des flux d'informations se doit d'être très largement améliorée et réfléchie dans le cadre des réorganisations qui ont affecté l'école vaudoise et le statut des maîtres ces dernières années.

Ce rapport d'activité permet de rendre hommage à nos « afficheurs », pièces toujours maîtresses de la politique d'information de la SPV dans les établissements scolaires.

Il faut enfin signaler que le président et, surtout, le secrétaire général se sont déplacés à de nombreuses reprises sur le terrain, afin de rencontrer des associations locales d'enseignants, permettant ainsi de tisser des liens, d'informer et de renforcer la visibilité de l'action de la SPV.

(voir **statuts** et **Fête du 150ème**)

APÉ-VD

La coopération, un peu en sommeil, a été brusquement réveillée en cette année scolaire.

Une affichette de rentrée, intitulée *Parents-enseignants... ensemble*, a ainsi été envoyée en septembre, mois où le président a représenté la SPV à l'Assemblée générale de l'Apé-vd à Morges, ce qui lui a permis de préciser certaines informations données par le DFJ, notamment à propos de modifications réglementaires, non alors négociées...

Dans le cadre du débat sur les notes, l'Apé-vd a organisé trois forums, soutenus formellement par la SPV. Le président SPV a également fait paraître un texte dans le premier des « Cahiers Apé » publiés à cette occasion. L'Apé-vd a rejoint les positions de la SPV sur l'évaluation adoptées le 10 décembre 2003.

Une question reste à discuter et à résoudre : nous nous sommes achoppés à une difficulté dans le dossier *Responsabilité finale de l'orientation en fin de cycle*, l'Apé-vd militant pour une décision appartenant *in fine* aux parents. Le Comité cantonal a fait valoir la position majoritaire des collègues qui estiment, quant à eux, que cette responsabilité doit appartenir à l'école. Cette question pourrait être résolue par une détermination du Groupe de référence pour l'évaluation du travail des élèves (GRETEL), chargé de concevoir un cadre romand de l'évaluation et dans lequel le président de la SPV est un des trois représentants du SER.

Enfin, le Comité cantonal a répondu à une consultation informelle sur la nouvelle brochure d'informations destinée aux parents et bon nombre de ses avis ont été pris en compte.

(voir aussi **Évaluation**)

AVESAC

Après que des discussions exploratoires eurent été menées à l'interne dès le mois de novembre 2003, notamment par le Secrétaire général, et que des débats nourris à ce propos eurent agité le Comité cantonal, l'association vaudoise des enseignant-es en structure d'accueil (AVESAC) s'est présentée formellement au Comité et la Conférence des présidents, réunis le 3 mars 2004.

Entre le souci de voir se développer une fragmentation *corpo.* de la SPV et les opportunités offertes d'approfondir la réflexion de la SPV sur les questions liées aux aides à l'enseignant ordinaire, à l'appui à l'élève en difficulté et à la gestion des conséquences des flux migratoires, il s'est vite imposé la certitude que cette association devait trouver un ancrage fort dans la SPV et que celle-ci avait tout à y gagner.

C'est pourquoi, à l'unanimité, le Comité cantonal et la Conférence des présidents ont émis un avis favorable à l'entrée de l'AVESAC au sein de la SPV.

ASSOCIATIONS et CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS

Présidée actuellement par le président de la SPV et ouverte en permanence aux membres du Comité cantonal, la Conférence des présidents est un organe déterminant dans l'élaboration des positions de la SPV. Ses séances sont l'occasion de débattre des articulations à mettre en œuvre pour donner de l'unité entre l'action du Comité cantonal et des comités respectifs des associations de la SPV.

Le Comité cantonal reste persuadé que la Conférence devrait être prise en main et dirigée par un président d'association, plutôt que par le président de la SPV... tel que l'indiquent d'ailleurs nos statuts.

Depuis l'A.D. 2003, la Conférence des présidents s'est réunie à 7 reprises. Lors de ses débats - nourris - , elle a traité notamment de la *Contribution de la SPV au bilan final EVM* et de la préparation de la *Contribution de la SPV aux forums de Montreux*.

Si l'on a pu regretter dans le passé une certaine inertie de la Conférence, les fortes présence et personnalité de ses actuels membres comportent pourtant le risque de la transformer en Comité cantonal bis. Cet écueil doit être mesuré et les attributions de chacune des instances parfois rappelées, afin que les flux d'informations et les énergies puissent être utilisés à leur meilleure hauteur possible.

Le Comité cantonal fait le constat que si les associations « corporatives », très ciblées sur une discipline (TM/ACT/EPH/RYTHMIQUE/...) n'ont guère de problèmes d'identité, celles qui représentent un ordre d'enseignement ont parfois une image plus floue et une action plus difficile à mener.

La réunion du 31 mars 2004, dans la foulée du Séminaire syndical du SER (*Où va le Syndicalisme enseignant ?*), a permis de tracer déjà quelques pistes d'amélioration de l'articulation entre l'action des associations et celle plus générale de la SPV...

(voir aussi **Statuts**, **Afficheurs**, ainsi que les *rapports respectifs des associations*)

BARRIGUE*

Le 1^{er} juillet 2003, le Comité cantonal, après analyse des illustrations des moyens de maths 7-9, a interpellé en urgence la DGEO, et lui a présenté un corpus de dessins qui mettaient en cause gravement et de manière outrancière la relation élèves-enseignants. Le Comité cantonal demandait « *le retrait immédiat des moyens de mathématique 7 à 9 dans leur forme actuelle, et la publication d'une version expurgée des dessins qui posent problème ; ceci afin que l'enseignement puisse néanmoins démarrer au 7^{ème} degré à la rentrée 2003* ».

Finalement, pour des raisons éditoriales, le DFJ, ainsi que le département genevois, décidèrent alors d'une édition sans illustrations aucune, dépassant ainsi la demande du Comité de la SPV.

Le président a porté la position du Comité lors d'une édition de *Radio-public* de la RSR. Cette position a alors été saluée, dans un éditorial de *24 Heures* par... le député Jacques-André Haury, président du comité d'initiative « *Des notes pour une école transparente* ».

Si cette « affaire » a notamment fait les choux gras du quotidien *Le Matin*, ce fut également une opportunité d'y porter notre avis que le Comité cantonal a saisie.

Une rencontre entre le dessinateur Barrigue et le président de la SPV, initiée par le SER, dont le compte-rendu fut publié dans l'*Éducateur* a permis de mettre à plat les divergences de façon franche, chacun ayant pu par ailleurs faire état de ses « blessures » réciproques.

A ce jour, et suite au transfert de la première édition - non utilisée - aux cantons chez qui les dessins n'ont pas fait de remous, la facture ne devrait être que de quelques dizaines de milliers de francs, alors qu'on l'annonçait de plusieurs centaines de milliers.

A ce jour, une commission de la CIIP a été formée en vue d'une édition romande unique expurgée. La SPV sera représentée dans cette commission par son président.

(voir aussi **Formation**)

BILAN EVM*

Appelée à se prononcer dans le cadre de la Consultation de la DGEO et de l'URSP lors de l'établissement du *Bilan final de la mise en œuvre d'EVM*, la SPV a proposé deux importantes contributions écrites (selon l'articulation proposée par le questionnaire envoyé aux enseignants et selon les 8 axes d'amélioration proposés par le bilan intermédiaire de 2001).

De plus, le 8 octobre 2003, une délégation de la SPV et a été reçue par Anne Volet et Philippe Martinet, en charge du dossier à la DGEO.

Cette séance très libre de 3 heures a permis de faire valoir l'avis de la SPV.

Un rapport officiel présentant les apports des associations doit être publié sous peu.

CANNABIS

Mandaté par le SER et le Comité cantonal de la SPV, le président a défendu - lors de l'émission *Droit de Cité* de la TSR, du 15 juin 2003 - le fait que dépenaliser et tout baser sur une hypothétique action de prévention d'envergure

risquait de mettre les enseignants dans une situation impossible à gérer.

Il y a aussi rappelé les effets induits par une consommation régulière en termes de dé-socialisation et dé-scolarisation. Cette approche a permis de nouer des liens avec... le Centre patronal vaudois !

Le Comité de la SPV n'a néanmoins pas accepté de faire partie du Comité référendaire contre la Loi sur les stupéfiants - ni de lui accorder un soutien financier -, estimant que ce comité référendaire était par trop politisé.

Le 11 février 2004, le Secrétaire général est intervenu à nouveau à ce propos et selon les termes de la réflexion du Comité cantonal, lors de l'émission *Infrarouge* de la TSR.

COMMISSION CONSULTATIVE DE L'ENSEIGNEMENT

Si le rapport sur la Commission figure dans celui du Comité cantonal, c'est que ce dernier traite les points de son ordre du jour en préparatoire interne.

Dès lors, le message porté à la Commission consultative de l'enseignement par le président SPV est d'abord celui du Comité cantonal, complété par les apports des autres délégués de la SPV, à savoir, Jean-Marc Haller, Samyr Chajai et Jacques-Etienne Rastorfer.

Sous l'égide de Mme la Cheffe du Département, la Commission consultative reprend de la couleur. Mais ceci de manière selon nous encore un peu trop informelle...

Ainsi, après une tentative avortée de restructurer la Commission consultative de l'enseignement et de créer une commission spécifique de la DGEO, la commission, qui s'est réunie 5 fois a traité, en particulier :

- de la déclaration de la CIIP sur les finalités et objectifs de l'école publique ;
- des futurs Conseils d'établissements (EMPL actuellement en consultation) ;
- de l'« école des génies » et du principe de territorialité (on suit l'école là où on habite) ;
- de la Loi sur l'accueil de jour ;
- de la Loi sur la protection des mineurs ;
- de la Loi sur l'Université ;
- des perspectives concernant les accords de Bologne (restructuration des études universitaires et impact sur les HEP) ;
- de l'éventualité de rendre le cycle initial obligatoire ;
- de son préavis en ce qui concerne l'avant-projet de Contre-projet à l'initiative « des notes pour une école transparente ».

A ce dernier propos, on ne peut que regretter que l'avis définitif de la Commission sur ce contre-projet n'ait pas été sollicité.

COSAB

Isabelle Berney-Monnier, membre du Comité cantonal, et Philippe Mercier, président de l'A.D. SPV, représentent la SPV au Comité d'octroi des congés sabbatiques (COSAB).

A notre connaissance, un rapport du COSAB sur ses deux premiers exercices devrait être publié sous peu.

DGEO

Au-delà de relations courantes et régulières, plusieurs rencontres formelles entre la SPV et la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) ont émaillé cette dernière année scolaire.

Ces entretiens ont permis de débattre de problématiques parfois récurrentes (accompagnement pédagogique, utilisation de l'enveloppe « pédagogique », épreuves cantonales de référence, bilan de la rentrée, notamment) ou émergentes (recommandation de l'ODES sur les premiers secours).

La relation d'une de ces rencontres, publiée dans l'Éducateur du 19 décembre 2003, a fortement fait réagir la DGEO. Nous y dénonçons le sentiment d'être reçus par la DGEO sans que cette dernière soit véritablement préparée. Cette crispation semble maintenant s'être détendue.

Chacune des parties reconnaît que la collaboration partenariale n'implique pas la béatitude et que tant la SPV que la DGEO se doivent également de « marquer leur territoire ».

DI

A notre connaissance, les Directives internes d'application du règlement (communément appelées DI) doivent être toutes revues, notamment à l'aune des modifications réglementaires issues de la Lpers.

Elles devraient renaître sous l'appellation de Textes de référence (TER), tant leur degré de solidité juridique est divers. D'autre part, on affirme que ces Textes de référence seront directement accessibles sur internet.

Le Comité cantonal, notamment après qu'eut paru une étrange DI sur les *Congés de chaleur*, a rappelé que, selon la Lpers, les associations devraient pour le moins être consultées avant toute publication de ce type de texte. La DGEO en a pris acte.

Enfin, on annonce depuis de nombreux mois la publication du TER sur les devoirs à domicile. Cette fois-ci, la DGEO ne pourra en aucun cas se défendre d'un retard dû à la « mauvaise tête » de la SPV, tel que nous l'avions entendu lors de l'A.G. 2003 de l'Association vaudoise des maîtres primaires (AVMP)!

DIRECTEURS

Les rencontres sont régulières entre le Comité cantonal de la SPV et une délégation du Comité de l'Association des directeurs d'établissements scolaires officiels vaudois (ADESOV).

On pourrait sûrement en attendre plus.

Ces rencontres permettent néanmoins d'échanger sur les questions du moment et de maintenir un lien avec la faïtière des directeurs.

L'ADESOV, de par son statut particulier, hors faïtières d'employé-es d'Etat, nous apparaît comme une entité difficile à définir.

Les directeurs d'établissement semblent pris entre de nombreuses contraintes paradoxales. Besoin de reconnaissance de la difficulté extrême à gérer la multiplicité des tâches, ce en quoi nous les suivons volontiers... mais difficulté aussi à déléguer et à faire confiance aux acteurs de l'établissement.

Responsabilités au plan pédagogique, des ressources humaines, de l'administration de l'établissement, financières par la gestion des ressources allouées par le canton et les communes... sans déléguer fortement, ce n'est pas possible. Mais toute délégation implique un fort degré de confiance. Il ne nous apparaît pas toujours que ce soit la qualité de tous les directeurs d'établissement. Que tous les acteurs ne méritent pas une confiance absolue, soit, mais l'exemple ne devrait-il pas toujours venir du haut ?

Dans la lutte à mener et à venir sur les budgets des années futures, trouverons-nous l'ADESOV réellement à nos côtés ? A voir...

(voir aussi le **rapport du Secrétaire général**)

ECR

Nombreux remous autour des épreuves cantonales de référence au CYT (ECR), de leurs buts, des conditions de leur passage et de la manière de rendre compte des résultats aux familles.

De nombreux collègues nous ont fait part de leur mécontentement. La SPV a donc interpellé la DGEO à ce propos, lors d'une rencontre formelle, le 20 novembre 2003, afin de tenter de clarifier la situation.

Estimant que cette question devait de toute manière être reprise dans le cadre de l'élaboration du contre-projet à l'initiative sur les notes, le Comité cantonal de la SPV n'en a pas fait plus que nécessaire. Il a néanmoins signalé que selon sa lecture des articles de la Loi scolaire et de son règlement, ces épreuves avaient comme fonctions premières le pilotage du système (équité inter établissements) et la gestion de l'évaluation du travail des élèves par les maîtres (ajustement des exigences), et que dans ce cadre, la transmission des résultats aux parents sous forme de notes (!) semblaient quelque peu en rupture, pour ne pas dire plus, avec les intentions du législateur.

ENVELOPPE

Quand, en 2002, la SPV fut consultée sur la gestion par enveloppe « pédagogique-financière », que ne nous avait-on pas renvoyés à notre niche quand nous disions très simplement que pour réaliser des économies, il suffisait de modifier le volume général des périodes allouées aux établissements. Avec un brin de condescendance, on nous parlait alors de dotation en termes de pure gestion pédagogique et que jamais, il ne s'agissait de parler d'enveloppe financière...

Et bien nous y voilà : Faute de savoir décider du choix de coupes liées au contexte financier de l'Etat, le DFJ renvoie cette responsabilité aux établissements, tel que ce fut élégamment annoncé le premier jour des vacances scolaires de Pâques 2004 ! A eux de choisir... quand un choix est vraiment possible.

Effet « positif ». Faute de pouvoir trancher eux-mêmes, bon nombre de directeurs renvoient maintenant ces choix difficiles aux Conférences des maîtres ! Le Comité rappela que cette gestion peut aussi vivre par « beau temps ».

Celles et ceux donc qui affirmaient de manière carrée que la gestion par enveloppe était d'abord la « gestion de l'austérité » auraient-ils donc eu raison ?

Le Comité cantonal affirme aujourd'hui fortement que les coupes via l'enveloppe sont inacceptables et a invité la Cheffe du Département, par courrier, à faire preuve de courage politique.

Il n'en reste pas moins que gérer les besoins au plus près des acteurs et des bénéficiaires est une volonté qui reste à défendre. Le problème est bien que l'on ne s'appuie pas sur ces besoins (et les recettes y relatives), mais sur une masse financière prédéfinie, idéale variable d'ajustement de la politique budgétaire du Conseil d'Etat !

Nous ne manquerons pas de le rappeler, en particulier lors de la consultation à venir sur les Conseils d'établissement et si des négociations s'engagent sur les économies (encore...) à trouver.

(voir **ADES OV**)

ÉVALUATION*

Belle participation concrète de la SPV dans ce dossier.

Après que la SPV ait pris position contre l'initiative *Des notes pour une école transparente*, notamment lors de l'A.D. 2002 de Lausanne, l'A.D. 2003 a accepté un mandat à donner à un groupe de travail spécifique SPV « Évaluation » désigné par le Comité cantonal.

Ce groupe de travail, composé de Antonio Bilardo, Claude Danalet, Jacques Daniélou, Jean-Luc Magnenat, Jacques-Etienne Rastorfer, Stéphane Wild (pour quelques séances) a oeuvré sous la présidence de Jean-Marc Haller, secrétaire général.

Le groupe s'est réuni à 8 reprises, pour près de 30 heures de travail.

Le 10 décembre 2003, une Assemblée générale extraordinaire de la SPV discutait, amendait et adoptait à l'unanimité les thèses produites par le G.T.. « Évaluation ».

Les thèses (soutenues dans leurs grandes lignes par la SVMS et l'Apé-vd), ont été présentées, explicitées et défendues devant le DFJ.

Lors du premier forum *Quelle évaluation pour quelle école ?*, organisé par le DFJ, la SPV a fourni une contribution écrite et orale, par la voix de son président et a distribué largement les thèses adoptés le 10 décembre 2003. Le Comité cantonal a participé activement aux trois forums du DFJ les 4 octobre 2003, 31 janvier et 13 mars 2004.

À la consultation qui suivit la publication de l'avant-projet de contre-projet du Conseil d'Etat, le Comité cantonal, appuyé par le G.T.. « Évaluation » SPV a fait valoir son avis par une contribution importante et détaillée, dont une bonne partie a, semble-t-il, été intégrée dans le Contre-projet du Conseil d'État.

Deux points pourtant restent problématiques : il s'agit de la situation particulière de l'évaluation en éducation physique, dont il n'est à ce jour pas fait mention explicitement dans les articles de la Loi scolaire présenté par le Conseil d'Etat et de la mention peu explicite de l'évaluation formative dans l'article 8b.- (nouveau), susceptible de créer à nouveau des confusions.

Ces deux éléments ont été portés le 13 mai 2004 à la connaissance de la Commission ad hoc du Grand Conseil, qui a, semble-t-il, fait bon accueil à nos propositions.

Sur ce large et complexe dossier de l'évaluation, deux points doivent pourtant être encore relevés :

- La participation du président SPV - au titre de délégué du SER - au Groupe de référence pour l'évaluation du travail des élèves (GRETEL), mis en place par la CIIP et chargé de proposer un cadre et des lignes directrices sur l'évaluation en Suisse romande ;
- La fin un peu « en eau de boudin » du travail de deux groupes de travail de la DGEO dans lesquels la SPV était représentée par Jacques Daniélou et Martial Delacour, groupes chargés de proposer des solutions sur la question du « nombre de périodes d'évaluation annuelles » et de « l'instance de la décision finale en cas de désaccord entre école et famille en fin de CYT ».

Sur ce dernier point, la Cheffe du département décidait finalement du statut quo, alors que la SPV défendait le fait de retirer cette compétence à la Conférence des maîtres et de la transmettre au Conseil de direction (opposition de l'ADESOV !).

Quant au nombre de périodes annuelles, Mme Lyon refusait également toute modification, renvoyant cette question au contre-projet à l'initiative *Des notes pour une école transparente*.

Seule une matinée de travail spécifique annuelle était octroyée aux collègues. Décision qualifiée de « petit bras », dans un Edito de l'Éducateur, signé du président de la SPV, et qui ne plut guère, semble-t-il à Mme la Cheffe du DFJ.

(voir Apé-vd)

FÊTE DU 150^{ème}

Un groupe de travail a été désigné, qui travaille sur les pistes proposées par le Comité cantonal.

A ce jour, ce groupe de travail réunit Isabelle Berney-Monnier, Claudine Bonzon, Monique Capt, Bernard Durrer, André-Georges Leresche et Simone Leresche.

Isabelle Berney-Monnier assure le lien avec le Comité cantonal.

C'est dans la perspective du 150^{ème} que la journée du 31 mars (échanges sur la vie de la SPV) a été initiée, afin que l'on puisse répondre à la volonté de voir émerger de nouveaux statuts en 2006 !

(voir aussi **afficheurs** et **statuts**)

FICHES-EMPLOI

Le 28 janvier 2004, une « dernière » version de cet important document (liens en particulier avec le chantier DECFO et *l'Arlésienne* « cahier des charges ») était présentée aux associations, pour « derniers ajustements » avant envoi aux Conférences des maîtres.

Le 11 mars, estimant que de nombreuses questions subsistaient, notamment sur la déclinaison des missions et activités essentielles des maîtres-ses généralistes et la question des spécificités des enseignant-es au CYT, le Comité cantonal de la SPV écrivait une lettre au responsable RH du DFJ pour faire valoir ses remarques.

Depuis, plus rien ! Ni sur les fiches-emplois, ni sur le chantier DECFO. Cet élément est pourtant essentiel pour la description de l'emploi...

Jugerait-on, du côté de l'Etat, et après étude un peu pointue, que le salaire des généralistes n'est vraiment plus décent ? Mais que l'on ne sait comment y remédier sérieusement dans le contexte plombé des finances du Canton ?

(voir aussi **FSF**)

FORMATION

La formation des maîtres reste une préoccupation permanente du Comité cantonal.

Ainsi, le comité a insisté - par 2 courriers successifs à la DGEO - pour que des modules de formation et d'accompagnement aux nouveaux moyens de mathématiques soient offerts aux collègues de 7 à 9. Dans une réponse au Comité cantonal, datée du 20 mai 2003, la DGEO confirmait qu'elle accédait à la demande de la SPV :

Ainsi, nous avons rappelé que l'introduction des « séquences didactiques en français » et des moyens EOLE devaient faire l'objet d'une formation d'accompagnement.

Mais le plus beau « succès » fut l'obtention de l'autorisation donnée par la Cheffe du département d'ouvrir une formation complémentaire en AAM (activités artisanales et manuelles) de 45 crédits, développée sous la forme vraisemblable d'un tronc commun aux Travaux manuels et aux Activités créatrices textiles, et prolongée par des déclinaisons et des contenus spécifiques aux deux disciplines.

Articulation exemplaire de la complémentarité du travail mené par deux associations de la SPV - l'AVMACT et l'AVMTM - et la volonté forte du Comité cantonal de porter ce dossier auprès des décideurs et de le faire aboutir.

(sur *Formation continue*, voir aussi **HEP**)

FSF

Le président de la SPV reste engagé au sein du Comité central de la FSF, il est également représentant de la FSF au sein de la Commission *Description des emplois et Classification des fonctions* (DECFO). C'est à ce titre qu'il participe à la négociation politique sur le « chantier » DECFO, celui-ci ayant quitté le champ technique pour rejoindre celui de la négociation... par ailleurs actuellement en sommeil !

Des liens permanents sont donc établis entre le travail de la FSF, notre faîtière syndicale et celui du Comité cantonal.

Jusqu'à fin juin, Le Secrétaire général, Jean-Marc Haller est présent au Bureau exécutif. Un surcroît de travail a conduit récemment le Comité cantonal à demander à notre secrétaire général de se retirer de cette fonction. Il s'agira donc de trouver des solutions pour que la SPV reste fortement impliquée dans les travaux de la FSF.

Pour le Comité cantonal, à ce stade, et malgré quelques coups de gueule parfois intempestifs, il n'y a pas de malaise et le Comité réaffirme fortement son attachement à la FSF, quoi qu'aient pu en penser certains mauvais esprits

C'est par délégation de la FSF que la SPV a participé - et participe encore à ce jour, car le travail est loin d'être conduit à son terme -, aux négociations avec le DFJ sur les déclinaisons réglementaires issues de la mise en œuvre de la Lpers dans les articles de la Loi scolaire adoptés par le Grand Conseil en juillet 2003. C'est aussi par délégation que la SPV a participé aux délibérations sur le statut des personnes actuellement engagées sans titre pédagogique (Décision 86 de la Cheffe du département) et des futurs maîtres auxiliaires.

Enfin, c'est en lien sous l'égide de notre faîtière, que la SPV a appelé, les 27 novembre et 9 décembre 2003 aux mouvements de protestation contre le budget 2004 et c'est également en articulation avec la politique générale de la FSF que les futurs mouvements contre la politique financière de l'Etat seront développés.

(Voir aussi **LPERS** et **rapport du Secrétaire général**)

GRAND CONSEIL

Le CC est intervenu auprès des député-es dans le cadre des modifications de la loi scolaire issues de l'adoption de la Lpers. Il a fait valoir les conclusions de l'A.G. extraordinaire de février 2003. Seul point d'accrochage sérieux, la question du temps d'essai. En portant le temps d'essai à une année, le Grand Conseil a mis le DFJ dans une situation impossible. De fait, un CDD d'une année reconductible automatiquement en CDI est impossible à obtenir. Le signal de manque de confiance ici donné à la HEP-VD (qui devrait pouvoir avérer d'un professionnalisme reconnu) est particulièrement grave, de même que le pouvoir selon nous trop grand donné aux directions d'école en cette matière.

Cette question est actuellement dans le « pipeline » des négociations réglementaires que les associations continuent de mener avec le DFJ.

(voir aussi **FSF** et **rapport du secrétaire général**)

Initiative sur les notes et contre-projet du Conseil d'Etat: La SPV est intervenue également auprès de la Commission ad hoc du Grand Conseil pour soutenir les thèses du G.T. SPV *Evaluation*, adoptées en décembre en A.G. extraordinaire, ainsi que les éléments portés au DFJ dans le cadre de la consultation de l'avant-projet du Conseil d'Etat.

(voir aussi **Évaluation**)

HEP

Intervenir auprès de la HEP-VD n'est pas chose facile. Fortement campée dans sa tour d'ivoire, la HEP semble parfois imprenable. Mais peut-être n'avons nous pas trouvé la bonne entrée...

Pourtant, le transfert de la HEP du Service de l'enseignement secondaire supérieur et de la formation (SESSFO¹) au Service des Affaires universitaires (SAU) semble offrir à notre institut de formation des maîtres une opportunité de rebondir !

Ainsi, un entretien cordial - et qui nous a paru efficace - mené entre Christian Pilloud, chef du SAU, Daniel Noverraz, directeur de la HEP, les responsables des services employeurs et une délégation de la SPV, le 21 avril dernier, a permis de faire valoir des questions et interrogations et de déposer formellement une proposition de participation de la SPV aux affaires de la HEP.

De cet entretien, il apparaît que les questions récurrentes posées sur la HEP et son fonctionnement ont passé maintenant les murs cloisonnés des bâtiments des Cèdres. Un audit interne a été initié, sous la forme d'un cahier de doléances, et les

¹ Devenu, pendant quelques mois, le Service de l'enseignement secondaire supérieur, de la transition et de l'insertion (SESSTI), puis fondu au sein de la Direction générale de l'enseignement post-obligatoire, la DGEP... ! (Note destinée aux futurs archéo-linguistes spécialisés dans l'étude de l'évolution postmoderne des crypto-acronymes usités successivement dans les organisations scolaires des pays de l'Europe centrale non intégrés dans l'espace Schengen)

conclusions des Commissions de validation des diplômes délivrés par la HEP... ont conduit les responsables à admettre un premier constat: *La HEP est trop tournée vers elle-même !* Cette fois, c'est pas nous qui le disons ! Dont acte.

Déposée par la SPV et accueillie avec ouverture, la proposition de la création d'une *Commission tripartite de la formation continue* qui ferait se rejoindre la HEP, les services employeurs et les associations professionnelles, semble une opportunité forte de mettre un pied formellement dans l'institut de formation des maîtres vaudois. Cette proposition doit être encore travaillée, mais un espoir est là de la voir se concrétiser.

La HEP-VD est un nid de rumeurs et il est pour la SPV difficile de trier le bon grain de l'ivraie. Pourtant, le Comité cantonal va se saisir de la bonne écoute offerte par le nouveau Chef de Service pour pousser ses interrogations : *La maîtrise professionnelle, où en est-on ? Quel impact des accords de Bologne sur les plans d'études de la HEP, la formation des généralistes et l'avenir des semi-généralistes ? Comment préserver un volume de formation pour les généralistes qui ne continue de les reléguer dans une portion congrue du professionnalisme ?* Voilà notamment les thèmes que le Comité cantonal continuera de travailler et de porter en haut lieu. Le dernier évoqué étant évidemment le premier des soucis ! (voir également le rapport de Jacques-Etienne Rastorfer, délégué de la SPV à la **Commission consultative de la HEP**)

NÉGOCIATIONS

Déclinaisons réglementaires issues de l'adoption de nouveaux articles de la Loi scolaire en juillet 2003 (conséquences de la Lpers) ; solutions à trouver pour le futurs « maîtres auxiliaires » (engagés sans titre pédagogique au titre de la pénurie ; règlement honnête du cas des collègues qui enseignent sans titre et souvent depuis de nombreuses années... Voilà ce qui est travaillé et discuté - plus que véritablement négocié - avec le DFJ, par délégation du Conseil d'Etat.

De ces chantiers est sorti à ce jour la Décision 86, censée régler le cas des personnes engagées sans titre dès et avant 2002. Se fracassant contre la diminution des effectifs issue des décisions immédiates de restrictions budgétaires, ce qui a paru une approche généreuse – et le reste finalement – de la part de l'employeur, pose maintenant de grosses questions. La SPV défend d'abord l'engagement de personnel formé, mais milite aussi pour la reconnaissance de l'employeur envers celles et ceux qu'il a bien fallu engager pour que les classes soient tenues et les matières enseignées. Trouver un chemin est là chose peu aisée.

Cette dernière question devra sûrement être reprise quand un paysage sérieux pourra être donné de la situation de l'emploi à la rentrée 2004. (voir aussi **FSF et rapport d'activités du secrétaire général**)

IMMIGRATION

En tant que représentant de la SPV, le président a participé aux secondes Assises de l'immigration, en juin 2003, à Renens. (Nous serons également présents à Moudon, ce mois de juin 2004, pour les troisièmes Assises).

La SPV y a notamment défendu, au sein du groupe de travail « École », le fait qu'il s'agissait aussi d'intégrer les enseignants de langue et culture étrangère agissant au sein de l'établissement. À ce propos, le fait que le droit de vote et d'éligibilité ait été acquis par la nouvelle Constitution vaudoise, semble avoir donné du tonus aux cours de civisme. Ce fut en particulier ressenti lors des journées de la Constitution mises sur pied dans les écoles.

Enfin, l'intégration de l'AVESAC au sein de la SPV permettra de traiter la question de l'intégration scolaire des élèves migrants de manière mieux documentée.

(voir **intégration** et **AVESAC**)

INITIATIVE SUR LES NOTES

(Voir **Évaluation**)

INTÉGRATION*

Depuis août 2001(!), un groupe de travail du DFJ dit *Audit sur l'appui* planche sur la question des diverses aides à l'élève en difficulté et... soupapes offertes aux enseignants dans la scolarité obligatoire vaudoise.

Après avoir mené une réflexion large et un collationnement quantitatif des diverses approches conduites dans les établissements, le groupe, dans lequel est présent le président de la SPV, a cessé ses travaux en février 2004, et un rapport final doit encore être déposé...

Si des pistes ont pu être discutées, il n'en reste pas moins que des questions larges demeurent dans une école qui cherche toujours à promouvoir une gestion des flux d'élèves dans une perspective de recherche d'homogénéité de compétences des élèves réunis au sein d'une même classe.

A ce stade, les appuis restent formellement en place et une formation plus poussée pour les maîtres-ses d'appui et en classe d'accueil devrait bientôt voir le jour sous l'égide de la HEP-VD.

Le 29 octobre 2003, un *forum* organisé par le « groupe intégration » de la SPV a permis à 150 collègues, et quelques cadres, de se réunir au Mont-sur-Lausanne et d'échanger autour des projets innovants promus dans les établissements.

Une publication, toujours disponible, fait le point sur ces projets, invite à les promouvoir et rend compte des débats de cette journée.

(voir aussi **Immigration** et **AVESAC**)

Lpers

(Voir **FSF** et **rapport du secrétaire général**)

MAJUSCULES

7 numéros de *Majuscules* ont paru entre juin 2003 et avril 2004. Cette publication de la SPV y a traité des points suivants :

- **(42) juin 2003 :**
 - ◊ Edito *Trop sévères ? Trop impatients* - rapports des groupes de travail "évaluation", du DFJ ; projet d'Oron et Déclaration de la CIIP sur les finalités et objectifs de l'école publique.
 - ◊ Postes vacants
 - ◊ Message du CC à l'A.D. 2003
 - ◊ Rapport d'activités du CC 2003
 - ◊ Formation et statut des maîtres-hôtes ; formation maths 7-9
- **(43) septembre 2003**
 - ◊ Forum *Intégration* du 29 octobre
 - ◊ Budget 2004
- **(44) novembre 2003**
 - ◊ Forum DFJ du 4 octobre
 - ◊ Invitation à l'A.D. du 10 décembre
 - ◊ Invitation à la manifestation du 27 novembre
- **décembre 2003**
 - ◊ Spécial A.G. extraordinaire « Évaluation » du 10 décembre
- **(45) janvier 2004**
 - ◊ Publication des thèses acceptées le 10 décembre
 - ◊ Invitation à la journée du 14 février : Task Force de la CDIP
- **(46) mars 2004**
 - ◊ Première réaction de la SPV au projet de Contre-projet à l'initiative sur les notes
 - ◊ Infos Assurances
- **(47) avril 2004**
 - ◊ *La SPV au front*
 - ◊ Spécial Partenaires commerciaux

Peu de retours formels sur cette publication, pourtant essentielle. Néanmoins, les collègues y font référence, notamment par téléphone.

Aujourd'hui le Comité cantonal s'interroge : *Comment revoir la ligne graphique de Majuscules, toujours un peu bricolé ? Pour quel gain éventuel et selon quelle articulation dans une politique élargie d'information ?*

Cette réflexion est à reprendre dans le cadre des réflexions sur les statuts (150^{ème} oblige) et la gestion des flux d'informations.

(Voir **Statuts** et **Afficheurs**)

PECARO

Pas de consultation formelle demandée par le DFJ à la SPV sur cet objet.

C'est donc à la position du SER qu'il s'agira de se référer.

Pourtant, le Comité cantonal prépare actuellement une contribution qu'il fera néanmoins partager, notamment lors d'une séance de la Commission consultative de l'enseignement, agendée sur cet objet.

Jacques Etienne-Rastorfer et Jacques Daniélou - au titre de membres de la Commission pédagogique de la CIIP -, ont suivi de près ce dossier, la C.P. CIIP en étant le maître d'œuvre.

PROGRAMME D'ACTION

Pour rappel, l'A.D. 2003 a adopté le programme suivant :

Actions prioritaires du comité cantonal de la SPV 2003-2006

Interne

1. renforcer l'implantation de la SPV dans les établissements; étudier l'opportunité de développer des pôles SPV ancrés dans les régions;
2. étudier l'opportunité de rapprochement structurel de la SPV avec d'autres associations d'enseignants; étendre cette question au personnel non-enseignant;
3. renforcer les liens entre les associations professionnelles de la SPV, situer leurs actions et positions respectives dans une perspective commune à l'ensemble de l'école vaudoise;
4. mettre sur pied les manifestations du 150^{ème} anniversaire de la SPV (2006).

Syndical

1. en lien avec l'action de la Fédération des sociétés de fonctionnaires (FSF), être attentif à la mise en œuvre de la Loi sur le personnel, accompagner les modifications de la Loi scolaire, notamment celles issues de la Lpers;
2. s'opposer à toute péjoration des conditions de retraite (être attentif aux éventuelles attaques sur la Loi sur la Caisse de pensions et défense de l'indexation des rentes) ;
3. au niveau du statut, mettre tout en œuvre afin d'obtenir:
 - a. l'amélioration des conditions statutaires des brevetés-es (salaire et temps d'enseignement);
 - b. l'élaboration d'un statut et d'une formation reconnue pour les enseignant-es sans titre et les remplaçants;
 - c. la revalorisation des fonctions enseignantes, en saisissant l'opportunité de la sortie des premiers diplômés de la HEP et étendre cette revendication à l'ensemble des enseignant-es;
4. défendre l'élaboration d'un cahier des charges des enseignants.

Pédagogie, formation et organisation de l'école

1. articuler les positions de la SPV dans une perspective romande et, dès lors, inscrire son action dans la politique du Syndicat des enseignants romands (SER);
2. initier le débat sur une école obligatoire décloisonnée (vers une école sans filières) en référence à la résolution de l'A.D. SER de novembre 2002;
3. développer une argumentation en réponse à l'initiative libérale sur les notes, dans la perspective de la votation de l'automne 2004;

4. accompagner de manière critique, le développement de l'autonomie des établissements. En particulier défendre la démocratie interne et clarifier les responsabilités tant hiérarchique que de contrôle, ainsi que les compétences des organes de décision et de consultation (conférences des maîtres, commission du personnel et conseil d'établissement);
5. promouvoir l'amélioration de l'encadrement pédagogique local et cantonal; ainsi que la formation, notamment lors de la mise en œuvre de nouveaux moyens d'enseignement;
6. promouvoir l'action de la SPV dans les lieux de débats, d'échanges et de décisions au niveau du DFJ (Commission consultative de l'enseignement, commissions de branche, groupes de travail notamment);
7. HEP: revendiquer une clarification des conditions d'entrée dans les formations complémentaires pour les actuel-les breveté-es et participer à la mise en place de la maîtrise professionnelle.

A l'une de ce présent rapport d'activité, chacun pourra juger du travail accompli par le Comité cantonal et... de ce qui reste à empoigner.

SER

Le Comité cantonal est hebdomadairement tenu au courant de l'activité du Syndicat romand des enseignants (SER), par la voix de Jacques Daniélou, membre du Comité central du SER, où il est accompagné de Jacques-Etienne Rastorfer.

De plus, Claudine Roux, du Comité cantonal, ainsi que Samyr Chajai, Claire-Madeleine Ney et Daniel Notter représentent la SPV au sein de la Commission du SER devenue aujourd'hui « -2+9 ». A ce titre, ils participent, notamment, à l'élaboration de la Semaine romande de la lecture, organisée par le SER et prévue en novembre 2004.

Le Comité cantonal et les membres de la Conférence des présidents ont participé au Séminaire syndical du du SER (*Où va le Syndicalisme enseignant ?*) au Lac Noir, les 26 et 27 mars 2003.

Le statut particulier (engagement à plein temps) du président de la SPV lui «permet» de participer de manière très active à l'élaboration de la politique du SER.

C'est ainsi en particulier qu'il a préparé la récente *Déclaration du SER relative à la place des religions dans l'école et à l'enseignement du fait religieux*, qu'il est engagé dans le groupe de pilotage des *Assises Romandes de l'Éducation* (2^{èmes} le 25 septembre prochain à Lausanne) qu'il représente le SER au sein du groupe de mise en oeuvre romand *PISA*, qu'il représente également la Commission pédagogique de la CIIP au sein du Groupe de travail *langues* de la CIIP et qu'il participe aux travaux de la *Commission des médias et des techniques de l'éducation* (COMETE) de la CIIP au titre de délégué SER...

Le président de la SPV a également repris les rênes du *Groupe de travail AAM du SER*, dans un contexte un peu déliquéscent.

Un point de l'ordre du jour des séances du Comité cantonal étant toujours consacré au SER et à la Romandie, il va sans dire que le président de la SPV est favorablement épaulé par le Comité cantonal dans ses travaux et implications au sein du SER et de la CIIP.

Sur le fond, et même s'il est loin d'être facile de trouver un chemin commun à travers la multitude organisationnelle et pédagogique qui traverse les cantons romands, le SER prend manifestement un poids de plus en plus reconnu, en tant qu'interlocuteur actif et de bonne foi des politiques agissant au sein de la CIIP.

Par ses contacts très fréquents avec les présidents cantonaux romands et les sociétés et syndicats membres du SER, le président de la SPV permet au Comité cantonal d'articuler ses positions avec celles des cantons romands. Cet apport est essentiel et fondamental. Il devra par ailleurs se développer, dans la mesure où les grandes lignes des politiques éducatives sont dorénavant tracées par la CIIP... ou la CDIP (c'est le cas, en particulier, à travers le PECARO ou la politique des langues ...)

Enfin, *l'Éducateur*, dont il convient de relever encore une fois la rare qualité de contenu, reste un instrument privilégié de communication entre le Comité cantonal et les membres de la SPV. (sites internet de l'éducateur, via celui du SER : www.le-ser.ch).

(voir aussi **PECARO**, **Task force de la CDIP** et rapport du **Secrétaire général**)

STATUTS

10 ans après l'adoption de nos présents statuts, à l'aune des changements intervenus dans l'organisation scolaire et l'émergence de la HEP, notamment, et dans la visée du 150^{ème} anniversaire de la SPV, une réflexion s'engage sur le fonctionnement de notre société pédagogique.

Ainsi, prolongeant les travaux du Séminaire syndical du SER de fin mars 2004, une après-midi de travail réunissant les comités d'associations et le Comité cantonal a permis de déjà « défricher à large charrue » ce qui fonctionne et ce qui interroge à des degrés divers.

Des informations significatives sont également glanées auprès de nos correspondants locaux.

Ce travail en est à son début et un groupe de travail spécifique dévolu à une « réécriture » des statuts doit être tout prochainement désigné.

TASK FORCE CDIP*

Au début 2004, La Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) a mis en large consultation 8 thèses intitulées *Profession enseignante - lignes directrices*.

Ces thèses caractérisent les futures approches professionnelles inscrites, dans une

volonté déclamée de revalorisation générale de la profession enseignante, et qui prennent en compte les modifications sociétales intervenues au cours des dernières décennies.

Afin de polir la pierre que la SPV se devait d'apporter à la contribution du SER, une séance de travail d'un jour a été organisée par le Comité cantonal, le 14 février 2004. Les 20 personnes présentes ont pu faire valoir leur avis. Celui-ci a été amené tant au DFJ qu'au SER, qui, à son tour, a pris position le 24 avril dernier, lors d'une AD extraordinaire.

Ce fut ainsi l'occasion de réaffirmer que des conditions de travail statutaires doivent être offertes à hauteur des exigences d'aujourd'hui et à venir.

(voir aussi **SER**)

Loin d'être exhaustif, le rapport d'activités ci-dessus proposé nous semble permettre d'offrir une image lisible des travaux du Comité cantonal et de son président.

Ce rapport tente d'articuler les dossiers en cours et de tracer quelques perspectives pour le futur.

Appuyé sur le travail déjà accompli et sur le programme d'action plus haut rappelé, le Comité cantonal demande à l'Assemblée des Délégués de lui donner quittance de son travail.

Un grand et célèbre coureur cycliste belge affirmait systématiquement qu'il ferait mieux la prochaine fois, quels qu'aient été ses succès ou ses échecs.

Saluant par ailleurs le magistral travail accompli par le Secrétaire général, Jean-Marc Haller et l'appui fidèle de notre secrétaire Marie-Claude Guerra, le Comité cantonal s'engage à suivre la volonté exprimée plus haut par le quintuple vainqueur du Tour de France.

Lausanne, mai 2004

Le Comité cantonal de la SPV

Isabelle Berney-Monnier ; Mireille Bocksberger ; Martial Delacour
Yves Froidevaux ; Claudine Roux

Le Président de la SPV

Jacques Daniélou

Le sigle * accompagnant les titres de chapitre renvoie à des documents importants disponibles sur www.spv-vd.ch

AVECin

Qu'arrive-t-il au Cycle initial ?

Paisible et serein depuis de nombreuses années, ce cycle fait depuis quelques temps l'objet d'un remue-ménage et d'un remue-méninges peu habituel !

Les objectifs du cycle, l'obligation de le suivre, l'âge minimum autorisé pour y entrer, la durée de son parcours, la formation des enseignantEs s'y destinant, la place donnée à l'entrée dans la lecture, le statut des maîtresSES généralistes enseignant dans ces classes, l'harmonisation des horaires avec l'école primaire ou encore les dérogations d'âge agitent le milieu scolaire vaudois.

Interrogé sur ces problématiques, le comité a pris les positions suivantes, (dont celles concernant le Cin obligatoire et le statut de l'EnseignantEs généraliste, qui ont été traitées lors de l'A.G. du mois de novembre 2003) et demande :

- Des objectifs de cycle qui devraient être définis sous forme de visées pédagogiques claires, et permettre une plus grande cohésion dans le travail effectué au sein des classes du canton.
- Un cycle initial encore facultatif tant que n'auront pas été menées les réflexions sur les changements et améliorations attendus par une obligation de le fréquenter, et que le Plan d'Etude Cadre Romand (PECARO), qui prévoit les premières évaluations certificatives à la fin du premier cycle primaire, n'aura pas été adopté.
- Un cycle qui se déroule habituellement en deux ans, par des enfants ayant quatre ans révolus au 30 juin. (A ce propos, le comité a demandé une clarification officielle de la procédure à suivre lorsque des élèves parcourent le cycle en une année et que les conditions d'âge d'entrée au Cyp1 ne sont pas ordinaires).
- Une formation spécifique et obligatoire sur la connaissance du développement psychique, physique, mental et social des jeunes enfants pour les étudiantEs se destinant au Cin, qui devrait leur permettre de prendre en compte les différences entre les élèves, de détecter les problèmes les plus importants, et de favoriser ainsi un début de scolarité harmonieux.
- L'élaboration d'un document présentant différentes pistes d'entrées dans la lecture, et qui insiste sur les activités qui préparent l'enfant à cet apprentissage.
- Un statut à temps complet et identique pour tous, même si, pour les enseignantEs, cela augmente le temps de présence en classe.
- Des horaires souples permettant une prise en charge différenciée des élèves, autorisant, si nécessaire, des horaires identiques à ceux du Cyp1.
- Une révision de la loi qui autorise l'entrée en classe enfantine d'élèves étrangers ayant suivi une école dans leur pays, mais n'ayant pas atteint l'âge d'entrée officiel dans le canton de Vaud.

Le comité demande aussi la participation d'un de ses membres à la Commission Cin dont les réflexions suivent, semble-t-il le même chemin que les siens, ainsi que des États Généraux du Cycle initial, abordant ces problématiques majeures de manière globale.

En conclusion, une belle année de travail pour les membres du comité, aidés par un président et un secrétaire général de la SPV toujours disponibles !

Monique Capt, présidente

SVASPRYJAD

Section vaudoise de l'association suisse des professeurs de rythmique Jaques-Dalcroze

Notre association regroupe, de manière stable au niveau des effectifs, une septantaine de rythmicien(ne)s, qui ont suivi leur formation à l'Institut Jaques-Dalcroze de Genève, ainsi qu'au RythmikSeminar de Bienne.

Contrairement à d'autres enseignants de l'Ecole Vaudoise, nous sommes rattachés au secteur de l'éducation physique et dépendons du Département de l'Economie.

Nous avons tenté cette année de préciser nos liens institutionnels par rapport à la SPV, en rapport à notre formation spécifique et à nos liens avec la société suisse qui nous fédère. La consultation de nos membres a permis une modification des statuts qui nous donne plus de souplesse dans la manière d'aborder les problèmes liés à notre particularité.

L'association encourage la formation et l'échange d'expériences entre professionnel(le)s.

Nous amorçons actuellement une étude sur les frais de déplacements de nos membres. Il ne s'agit naturellement pas des frais entre notre domicile et le lieu de travail, mais des trajets à l'intérieur ou entre les différents établissements que nous desservons. Il faut savoir que rares sont les rythmicien(ne)s qui ont matériellement la possibilité d'exercer leur profession sur un même site. Nos interventions, liées aux horaires des classes enfantines, rendent quasiment impossible l'exercice d'un travail à plein temps. Une première étude approximative fait apparaître que, globalement, la septantaine de rythmicien(ne)s prennent à leur charge pas loin de 100'000 kilomètres de voiture. Notre slogan pourrait donc être : « Nous roulons pour vous ! » à moins que ce soit : « Nous nous faisons rouler ! »

Marie-Claude Reymondin, présidente

AVMP

Un comité au service de ses membres...

Pour l'année 2003, votre comité se composait de Yves Froidevaux, (président), Christiane Ballif, Alice Conod, Grégory Durand, Olivier Perrenoud, Frédérique Schafroth. Il s'est réuni une dizaine de fois.

2003-2004, l'année de la lecture !

Grand sujet de satisfaction pour l'AVMP, le projet "Lecture: enjeux et défis" est la conséquence d'une résolution sur la lecture adoptée en 2002 lors de notre Assemblée générale. Le comité a activement participé à la conception et à la promotion de ce projet. Le nombre de collègues présents lors de la conférence de Michel Fayol et les premiers retours des établissements nous font penser que cette opération devrait être un véritable succès.

... et de l'évaluation

Avec comme perspective l'élaboration d'un contre-projet à l'initiative "des notes pour une école transparente", nous avons travaillé, en étroite collaboration avec la SPV, à l'élaboration d'une position AVMP sur l'évaluation. Nous avons ainsi milité pour que les propositions du DFJ préservent une évaluation sans notes dans les cycles primaires, tout en simplifiant et clarifiant les procédures actuelles. Lors de son assemblée du 5 mai dernier, l'AVMP a pris la décision de participer financièrement à la campagne de la votation, sous réserve du texte définitif adopté par le Grand Conseil et de la décision de la SPV.

... mais pas de l'encadrement pédagogique

Depuis maintenant 2 ans, le nombre de périodes de décanat pour le primaire a pris l'ascenseur, augmentant ainsi de 234 % ! Le comité observe toutefois que la volonté d'organiser l'encadrement pédagogique autour des doyens n'entraîne pas les résultats escomptés.

Une communication plus efficace...

Soucieux de rendre le travail du comité plus lisible, nous avons décidé d'améliorer notre façon de communiquer:

- en créant un nouveau site internet plus réactif et plus complet (www.avmp.ch)
- en "relookant" le journal Prim pour améliorer sa lisibilité
- en publiant chaque mois maintenant un journal par mail "Info Prim" (200 abonnés actuellement)

...et demain ?

Même si les récentes coupes dans l'enveloppe pédagogique, avec en toile de fond l'état inquiétant des finances cantonales, pourraient nous inciter à nous replier sur une pure défense syndicale des collègues, l'AVMP souhaite pouvoir continuer à travailler sur l'avenir du statut de généraliste et sur d'autres questions pédagogiques.

Yves Froidevaux, président

AVMACT

Tout au long de cette année de nombreuses **interrogations** quant à l'avenir de l'enseignement des ACT nous ont occupées et demeurent en partie, notamment en raison de la pénurie actuelle d'enseignantes spécialistes ACM-ACT.

L'AVMACT s'efforce de resserrer les liens de **communication** entre les collègues ACT du canton et ces dernières nous ont prouvé leur soutien par leur **participation** nombreuse à l'A.G. 2003. Nous souhaiterions avoir une personne de référence spécifique ACT à la DGEO et aux RH afin de mieux nous faire entendre au Département.

Nous encourageons nos membres à persévérer dans la formation continue, ainsi que dans l'obtention d'une seconde compétence.

Nous avons travaillé à la **construction** du projet de formation complémentaire AAM (activités artisanales et manuelles) accepté en première intention par Mme Lyon en mars 2004. Un tronc commun ACT-TM est prévu, suivi d'options spécifiques: fibres et textiles ou TM. Les contenus restent à définir par la HEP et, nous l'espérons, en collaboration avec nos 2 associations (AVMACT et AVMTM). Nous nous réjouissons de la future **concrétisation** de cette nouvelle formation qui nous tient très à cœur.

Pour le comité
Madeleine Jaquet et Camille Gauthier

Les 5-9

La situation des « 5-9 » est délicate, puisque le comité est réduit à 5 personnes.

Plus grave encore, le CYT, avec tous les problèmes qui sont les siens, n'y est plus représenté .

Et pourtant, ce n'est pas le travail qui manque, et surtout les dossiers intéressants, qui devraient être mieux suivis.

Lors de leur création, les « 5-9 » envisageaient les réunions sous forme de petits groupes de travail représentant chaque discipline et degré concernés, travaillant sur des dossiers précis. Faute de combattants, ce concept n'a jamais pu être mis sur pied, à une exception près, celle de la cuisine.

Le comité des « 5-9 » a du mal à se positionner, puisque son domaine d'intervention est très large. Raison pour avoir un comité étoffé, lequel pourrait ainsi, en répartissant mieux les tâches, ne pas user ses forces.

Durant l'année, le comité et le président ont participé

- au groupe de travail « intégration » de la SPV et au forum organisé par la SPV sur le même thème,
- à des forums et réunions sur les langues,
- aux trois forums du DFJ, à Montreux, sur l'évaluation ainsi qu'au groupe de travail SPV, consacré à cette question.
- à la commission de français et à un groupe de travail DFJ sur l'élaboration d'un nouveau matériel de vocabulaire en 7ème année,
- à l'assemblée générale SPV ,
- aux assemblées du SER,
- à plusieurs discussions avec la DGEO concernant l'enseignement en 5 – 9.

En conclusion, des forces neuves sont nécessaires, de manière à parvenir à bien se répartir les tâches entre membres du comité.

La tâche du / de la président/e est plus lourde, c'est pourquoi il serait bon que ce/tte dernier/ère soit au bénéfice d'une décharge horaire hebdomadaire d'une ou deux périodes.

La SPV envisage de revoir ses statuts pour les dépoussiérer. Nous pourrions faire de même pour être parfaitement « SPV- compatible ». Objectif très facilement atteignable, au prix de modifications mineures.

Les préoccupations du comité sont :

- le statut du maître de classe, tâche de plus en plus dévolue aux semi-généralistes que nous sommes,
- le salaire inchangé, malgré une formation qui est devenue plus exigeante,
- la double inégalité entre licenciés et brevetés : salaire inférieur et dotation horaire supérieure,
- les attaques sur nos salaires, le nombre d'élèves par classe, la suppression de certaines options, de certaines branches (cuisine, ...) et de certains appuis aux élèves en difficulté,
- la formation seconde en cuisine.

Donc, comme à la SPV, un double combat : pédagogique pour le bien des élèves, et syndical pour le bien de nos adhérents.

Alors que vivent les 5-9 ! Leur voix doit être influente et écoutée. Il serait dommage que tout s'arrête faute de combattants.

Edouard Montagrin, président

AVMTM

Les membres de l'AVMTM sont satisfaits!

Une nouvelle formation débutera, si tout va bien, l'année scolaire 2005-2006. Elle devrait s'intituler: formation pour l'enseignement des activités artistiques et manuelles. Elle comprendra un tronc commun s'adressant aux futur(e)s enseignant(e)s de travaux manuels et d'activités créatrices textiles, puis des modules spécifiques pour chaque branche.

La Cheffe du département, Madame Anne-Catherine Lyon, a donné son accord pour une décision encore provisoire, car certains points devront encore être renégociés, particulièrement celui concernant le statut financier.

Pour l'instant, les membres du comité AVMTM sont d'avis qu'il vaut mieux mettre toute l'énergie nécessaire à la construction d'une formation de qualité. Nos exigences salariales n'en seront que plus crédibles.

A cette occasion, nous tenons à relever tout le travail du comité cantonal de la SPV qui a défendu notre dossier avec ténacité et compétence. Qu'il en soit chaleureusement remercié!

Claudine Bonzon , présidente

AVMD

Rapport intermédiaire de novembre 2003 à mai 2004

L'assemblée générale du 19 novembre 2003 avait pris note que Jacques Cuttelod, président, démissionnait. L'absence de candidatures laisse ce poste de président vacant.

Pour que l'association ne se trouve pas dans une situation de blocage et dans un esprit de recherches de solutions, le soussigné a accepté de prendre la présidence pour une période transitoire entre novembre 2003 et mai 2004.

Une assemblée générale extraordinaire s'est déroulée le 5 mai 2004 durant la journée pédagogique AVMD-SESAF.

Cinq personnes se sont annoncées pour manifester l'intérêt qu'elles portent à l'association et envisager une participation éventuelle au comité. Ces personnes et le comité se réuniront le 14 juin 2004 pour tenter de trouver, avec l'aide des permanents de la SPV, une solution pour la présidence.

En formulant le vœu que notre association prenne un nouvel élan avec le concours de collègues intéressés par une participation active.

Pascal Peitrequin, Président ad intérim

SPV/AVMES

Tant le comité SPV/AVMES que tous nos collègues engagé(e)s dans la quinzaine de commissions concernant plus particulièrement l'enseignement spécialisé vaudois ou romand n'ont guère chômé ces 12 derniers mois. En effet, en plus de ces nombreuses représentations traditionnelles de notre association, les drastiques économies exigées par le Conseil d'Etat et le Grand Conseil ont nécessité une présence soutenue des sept membres du comité dans de nombreux groupes de travail (ou de négociation/revendication !) avec nos partenaires « patronaux » : le Service de l'enseignement spécialisé (SESAF) et l'Association vaudoise des œuvres privées (AVOP).

Embarqué de force dans la première charrette des restrictions budgétaires, l'enseignement spécialisé «reconnu d'utilité publique» s'est, par la SPV/AVMES, battu bec et ongles pour limiter, voire compenser activement les effets négatifs des coupes financières.

En résumé très sommaire, l'année écoulée nous a permis d'obtenir les 3 jours de Pâques pour tous les enfants et enseignants de notre secteur, l'application de la LPers dans notre Convention collective de travail (CCT) et l'introduction dans cette dernière de plusieurs modifications de fond auxquelles la SPV/AVMES aspirait.

Des modifications de fond qui vont se poursuivre au sein de la Commission paritaire professionnelle (CPP) puisque l'AVOP a admis d'entrer en matière sur une éventuelle diminution de la fourchette horaire des enseignants spécialisés (21 à 27 heures hebdomadaires !) suite à une enquête diligentée auprès de nos membres, ainsi que sur le statut des enseignant(e)s à temps partiel...

Parallèlement, le comité a établi des rencontres désormais régulières avec le SESA, l'AVOP ainsi qu'avec nos collègues des « associations sœurs » du parapublic : l'AVTES (éducateurs) et l'ARMASP (maîtres socioprofessionnels). De plus, un groupe de réflexion a été mis sur pied pour analyser avantages et inconvénients entre statuts privé et public.

Signalons enfin que notre A.G. 2003 a décidé que désormais tout membre de l'AVMES devra obligatoirement faire partie de la SPV conformément aux statuts de cette dernière ; cela explique notre sigle **SPV/AVMES** dans le présent rapport. Nous le faisons d'autant plus volontiers qu'il convient ici de relever l'aide précieuse de la SPV dans la plupart de nos négociations ; un soutien en personnel et en logistique sans lequel beaucoup de nos « gains » n'auraient sans doute pas été obtenus !

René Blind, président

AVEPS

D'année en année, les préoccupations de l'AVEPS restent un peu les mêmes, mais le comité a beaucoup changé. Lors de l'A.G. de novembre 2003, Florian Etter, au comité puis à la présidence depuis plusieurs années, a en effet passé le relais à Luc Vittoz, vice-président depuis juillet. Un grand merci à Florian pour son dévouement et le travail effectué. Deux autres membres ont été remplacés et un nouveau vice-président est arrivé. Il y a donc eu un profond renouvellement du comité et les buts ont été d'abord d'apprendre à se connaître et de poursuivre le travail entrepris par nos prédécesseurs. La créativité sera remise à plus tard, sous la forme notamment d'une brochure de présentation de notre association, laquelle sera destinée aux étudiants de la HEP.

Un des dossiers préoccupants est l'animation pédagogique. Suite à une résolution, votée à l'A.G. de l'automne 2002 et qui demandait que la DGEO prenne des mesures pour la soutenir et l'encourager, le comité de l'AVEPS a rencontré Mme Lyon au début juillet. Cette dernière a pris note de notre constat (baisse de 20% des périodes depuis l'introduction de l'enveloppe) et s'est rendue à notre A.G. 2003. Par ailleurs nous envisageons de travailler en collaboration avec l'AVMP et l'AVECIN afin de trouver des solutions. Malheureusement, les récentes décisions prises par le Conseil d'Etat pour faire des économies urgentes vont certainement ruiner nos efforts, car les établissements semblent en général privilégier des coupes dans les mesures d'accompagnement plutôt que d'augmenter les effectifs des classes. C'est une grande perte pour les élèves du primaire!

Nos efforts se sont portés également sur la question de l'évaluation. L'AVEPS a présenté notre système d'évaluation lors du premier forum de Montreux et lors d'une table ronde organisée par l'APE, afin de revendiquer notre spécificité face à l'initiative libérale. Grâce à un soutien actif de la SPV nous avons réussi, pour le moment, à faire valoir nos droits.

Nous avons encore deux dossiers importants à suivre. La gestion des périodes de remplacement pour les camps et activités hors-cadre incombe dès cette année à l'établissement (POE) et plus au canton (POC). Nous craignons que cette mesure, ajoutée aux soucis financiers de certaines communes, ne fasse disparaître certains camps. Ceci serait une grande perte sur le plan sportif, mais aussi au niveau de la socialisation des élèves.

D'autre part la déficience de la formation initiale en EPH des maîtres généralistes nous inquiète beaucoup. C'est non seulement la qualité de l'enseignement pour les petits qui est en jeu, mais aussi leur sécurité. Si en plus on supprime l'aide que représentait l'animation pédagogique

Parmi ces zones d'ombre il y a une lueur qui a occupé notre printemps. En effet l'année 2004 sera l'occasion de mettre notre discipline à l'honneur, puisqu'elle a été décrétée Année européenne de l'éducation par le sport. Une bonne occasion de montrer les bienfaits de l'éducation physique, à l'heure où on parle de plus en plus de l'obésité, du manque de mouvement, etc.

On ne peut terminer ce rapport sans mentionner que 2003 s'est conclu avec le départ à la retraite de M. Raymond Bron, chef du Service de l'Education Physique et des Sports (SEPS). A la fois doué du talent de pédagogue et de dirigeant, il a mené une carrière de 40 ans au sein de l'administration cantonale et s'est consacré au développement de l'éducation physique et sportive dans les écoles, du sport associatif et plus récemment du sport international dans le canton de Vaud. M. Bron laissera une trace indélébile dans le sport vaudois et national. Un grand merci à lui et bon vent à M. Nicolas Imhof qui a repris sa succession.

Luc Vittoz, président

Fondation vaudoise du patrimoine scolaire Association du Musée de l'école et de l'éducation

Durant cette année, la Fondation et l'Association ont pu montrer la richesse et l'intérêt de leur collection : dossier dans *l'Éducateur* en octobre ; grande exposition au Musée Arlaud à Lausanne, d'octobre à janvier.

Rappelons qu'un site www.gymnase-yverdon.vd.ch/patrimoine-scolaire/ présente le travail et un aperçu de la collection, ainsi que les diverses adresses de contact (pour un don d'objet, une recherche ou un soutien financier).

Parmi les principales activités en cours, citons la reconnaissance par le DFJ du rôle de la Fondation dans la préservation de la mémoire de l'école vaudoise, en complément des Archives cantonales, et la recherche de moyens financiers et humains, condition pour un travail offrant les garanties de sérieux et de continuité.

La SPV soutient la Fondation, et le soussigné la représente dans son Conseil. Vos remarques et propositions me seront donc précieuses.

Jacques-Etienne Rastorfer

Commission consultative de l'enseignement spécialisé

Réunie en septembre 2003 et mars 2004, cette commission regroupe toutes les associations et instances concernées par l'enseignement et l'accompagnement des enfants et des jeunes du secteur du Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAF).

Les communications de type informatif sont transmises par Mme A.-C. Lyon, Cheffe du DFJ ou par M. J.-J. Allisson, chef du SESAF. En résumé, elles peuvent s'énumérer ainsi :

- Taux d'encadrement
Une étude conjointe entre le service et les directeurs d'institution a déterminé combien d'intervenants (enseignants, thérapeutes) peuvent garantir les prestations auprès d'enfants avec besoins spéciaux.
- Allocation de ressources, classes de développement
Ces classes dépendent des directeurs d'établissement. L'enveloppe disponible permet d'utiliser au mieux les ressources selon les besoins (classes D, classes ressources, MCDI). Une équité tend à être réalisée dans chaque région.
- Intégration
La position du DFJ est claire. Elle vise à contrôler les flux vers l'enseignement spécialisé (la part des enfants suivis par le SESAF est de 3.5% alors que la moyenne suisse est de 1.5%). La prise en charge des élèves en difficulté varie d'un canton à l'autre. Pour Vaud, une nouvelle définition des handicaps (catégories et niveaux), une présence plus participative de l'inspecteur et l'évaluation plus précise de l'équipe pluridisciplinaire dans la décision de placement, devraient régler certains problèmes. Ces projets inquiètent les associations qui pressentent d'énormes difficultés à résoudre dans la reconnaissance des enfants défavorisés.
- Centres de ressources régionaux
Ce projet a pour but de coordonner régionalement les actions au moyen d'un partage des ressources (ES – OPS – DGEO – OCOSP – ODES – SPJ).
- Finances cantonales et allègement budgétaire de la Confédération
Le frein à l'endettement cantonal, l'allègement fiscal, les diminutions de l'OFAS, le désengagement de l'OFAS (prévu pour 2006), la Réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches (RTP) sont programmés. C'est dire que l'avenir est sombre pour maintenir au niveau actuel les prestations accordées aux enfants des institutions.

Bernard Durrer, délégué SPV-AVMES

Commission consultative de la HEP

Mise en place en mai 2003, sous la présidence de la Cheffe du département, cette Commission a tenu 3 séances au cours desquelles les principaux sujets touchant la HEP ont été abordés.

Citons ainsi par exemple : les effectifs importants d'étudiants en formation initiale, la formation des maîtres auxiliaires, les modifications liées à la mise en œuvre de la déclaration de Bologne, la formation continue et les réductions que la HEP devra faire dans son offre (limitations des ressources humaines et financières).

Comme le règlement lui en donne la compétence, le soussigné a demandé que la Commission puisse se prononcer sur le plan qualité interne, et demandera qu'il en soit de même pour les plans d'études des formations complémentaires

Jacques-Etienne Rastorfer

Commission consultative des constructions scolaires

La commission s'est réunie à 7 reprises, dont une journée entière, et s'est occupé principalement de :

- l'élaboration d'un projet de nouveaux articles du règlement de la commission des constructions scolaires ;
- l'adoption de la liste (thématique) du matériel des écoles respectivement à charge de l'Etat et des communes.

Si le second objet a été traité en une séance (un groupe communes-canton en ayant longuement discuté), le premier a suscité de nombreuses heures de débats.

Les discussions ont essentiellement été consacrées à l'ajout demandé par la DGEO, plus précisément la DOP de M. Pierre Jaccard, consistant en la création d'un groupe cantonal de planification des nouvelles constructions scolaires.

Ce nouveau groupe "propositionnel-décisionnel" a suscité de nombreuses interrogations, l'Etat dictant les règles, les communes finançant à 100% la construction... La commission ayant fini par se rallier à une forme de compromis, le projet est actuellement soumis à la Cheffe de département.

Mme Lyon a d'ailleurs adressé une nouvelle demande consistant en une révision à la baisse des directives en matière de constructions afin d'alléger la charge financière des communes ; affaire à suivre ...

Jean-Marc Haller

Fondation Jeunesse SPV

**Séance du Conseil de Fondation
du 30 avril 2004, 17 heures, Les Allinges 2/Lausanne**

Présidence : Daniel Notter, président
Présent : Christian Laffely
Secrétariat : Jean-François Ceppi

- 1) Le Conseil prend connaissance et approuve le compte d'exploitation et le bilan au 31 décembre 2003.
- 2) Il prend acte des aides individuelles par la "Commission Mimosa" qui atteignent un montant de fr. 20'402.50 pour 108 enfants et adolescents bénéficiaires dont 15 adolescents de la Côte d'Azur qui ont participé au camp ASMB/SPV de 8 jours pour marquer le 60ème anniversaire du 1er accueil des enfants français en été 1943.
- 3) Il décide les attributions suivantes :

- Home Chez Nous	fr. 2'500.--
- EPER	fr. 1'500.--
- Groupe d'études faunistiques de Jaman	fr. 2'000.--
- Burkina Faso	fr. 4'000.--

soit un total de fr. 10'000.--.

- 4) Il adopte le rapport de gestion établi par le président.

Lausanne, le 30 avril 2004

Jean-François Ceppi, secrétaire

Commission consultative de l'enseignement

Voir rapport du Comité cantonal, page 6 !